

LES ÉLUS LOCAUX ET LE PRINCIPE RÉPUBLICAIN DE LAÏCITÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Les références et les principes juridiques de la laïcité

- les références nationales et supranationales
- les principes établis par la loi de 1905
- les exceptions territoriales au principe de séparation
- les exceptions textuelles et jurisprudentielles à l'interdiction de subventionner les cultes

II - L'usage de la laïcité

- laïcité et petite enfance (crèches, assistantes maternelles)
- laïcité et école (la restauration scolaire, les sorties scolaires, le périscolaire)
- laïcité et animation (les activités de loisirs extrascolaires)

III - Les édifices et les lieux de culte

- les travaux d'entretien et de conservation
- édification de lieux de culte

IV - Accompagnement des associations culturelles

- les aides matérielles
- les aides financières

V - L'exercice du pouvoir de police du maire

- les pouvoirs en matière de sonnerie des cloches
- les pouvoirs en matière de police des funérailles et des cimetières
- les manifestations extérieures du culte
- les carrés confessionnels
- l'abattage rituel

VI - Les élus face aux phénomènes de radicalisations religieuses

- l'appréhension des phénomènes de radicalisation
- les stratégies d'action territoriale
- la procédure de signalement
- le suivi des individus radicalisés et prise en charge des familles

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques applicables
- Renseigner les élus sur les dispositifs permettant la mise en œuvre du principe de laïcité dans le cadre des compétences communales

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Mme Natașa DANELCIUC-COLODROVSCHI est titulaire d'un diplôme de doctorat en droit public. Depuis 2009, elle dispense des enseignements à Aix-Marseille Université et à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence. Souhaitant combiner ses activités d'enseignement et de recherche à une application pratique du droit, elle a suivi sa formation à l'École des avocats du Sud-Est et obtenu le Certificat d'aptitude à la profession d'avocat après avoir effectué un stage de six mois à la Cour administrative d'appel de Marseille. Ses principaux domaines de compétences sont :



- le droit administratif
- le droit du contentieux administratif
- la science administrative
- le droit des libertés fondamentales
- le droit européen
- le droit constitutionnel
- la légistique

Auteure de plus de 80 publications, Mme DANELCIUC-COLODROVSCHI a également participé et dirigé plusieurs projets de recherche nationaux et européens. Elle dispose d'une grande expertise en matière de montage et pilotage de projets.